

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 11 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 5 SEPTEMBRE 2024
Date d'affichage : 5 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 21
Présents : 14
Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MAYEUX M., 3ème Adjointe, + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint qui donne pouvoir à DELBECQ D. + FERAHTIA A., 4ème Adjoint qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P + CLOSSE E. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + PERNAK C qui donne pouvoir à LEBBADER D. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à DHAUSSY L.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2024-04-07

OBJET

Convention de partenariat avec le CLIC Porte du Hainaut – Relais Autonomie, porté par l'association « Au Fil du Temps »

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
à la loi n° 2016-1537 du 24 octobre 2016
relative à la transparence de la vie publique
et à la lutte contre la corruption

Le Maire
[Signature]

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le Centre Local d'Insertion et de Coordination Porte du Hainaut propose à la commune de signer une convention de partenariat.

Le CLIC Porte du Hainaut – Relais Autonomie, porté par l'association « Au Fil du Temps » est un service gratuit destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap, à leurs proches et aux professionnels. La finalité est de favoriser le maintien à domicile et de mettre en place des actions de prévention au sein de la commune. Cette structure fonctionne grâce aux subventions reçues notamment du Département du Nord et des communes.

La contribution financière des communes permet d'assurer une bonne coopération et la complémentarité des différentes interventions. Le soutien financier sert à renforcer l'intervention du Département pour les actions spécifiques dont les besoins se font plus particulièrement ressentir sur le ressort géographique de notre territoire.

La convention prévoit :

- Une contribution financière des municipalités fixée à 0,15€ / habitant soit une contribution pour la commune d'Haveluy de 469,35 € ;
- L'engagement de la commune à rendre public les publications du CLIC (Affiches, plaquettes, article dans le journal municipal, et/ou site internet ;
- L'engagement de la commune à mettre une salle à disposition lors d'événements sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

Considérant que 39 personnes âgées de la commune ont bénéficié des services du CLIC en 2023,

Vu le projet de convention,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat, ainsi que ses éventuels avenants, avec Le CLIC Porte du Hainaut-Relais Autonomie, porté par l'association « Au Fil du Temps », dont le siège est situé au 2 rue Pierre Brizon à WALLERS.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 6281 du budget communal.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 16/09/2024
Publiée ou notifiée le 17/09/2024

Mariette MAYA

Jean-Paul RYCKELYNCK

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Le CLIC Porte du Hainaut-Relais Autonomie, porté par l'Association « Au Fil du Temps », situé au 2 rue Pierre Brizon 59135 WALLERS, représenté par son président M. Eric DETREZ.

D'une part

ET

La Commune d'HAVELUY

Représentée par son Maire M. Jean-Paul RYCKELYNCK

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un **dispositif gratuit** qui, tout en respectant le libre choix des personnes âgées de plus de 60 ans, exerce en direction de ces personnes, de leurs familles et des professionnels, différentes missions dans la **finalité de favoriser le maintien à domicile**.

En 2019, le CLIC se voit confier une nouvelle mission : **l'information des personnes en situation de handicap (enfants et adultes)**.

Le Département est Chef de file des politiques gérontologiques. A ce titre, il définit et maîtrise le pilotage du dispositif des CLIC. Son action vise à assurer une couverture homogène et exhaustive de territoire.

Le CLIC Porte du Hainaut – Relais Autonomie couvre 47 communes. La commune d'Haveluy fait partie des communes couvertes par le CLIC.

LES MISSIONS DU CLIC

→ *Accueillir, Ecouter, Informer et d'Orienter :*

Le CLIC vise à répondre aux besoins des retraités, des personnes âgées dépendantes ou non en mettant à leur disposition l'information leur permettant de respecter leur choix de vie.

→ *Informier le public handicapé, enfant et adulte.*

→ *Evaluer les besoins - Elaborer un Plan d'Accompagnement Personnalisé et Assurer son suivi :*

Le CLIC doit répondre aux situations des personnes âgées fragiles, démunies, en mettant en place un plan d'accompagnement personnalisé avec les partenaires. Cette évaluation peut se faire au sein des bureaux du CLIC ou à domicile pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer.

→ *Coordonner les interventions des professionnels :*

La finalité étant de renforcer la qualité de la réponse aux besoins des personnes âgées, le CLIC permet un travail en réseau dynamique avec les partenaires identifiés. Il s'engage à collaborer avec les services départementaux, identifier et faciliter la mise en relation avec les partenaires, soutenir les aidants, travailler la liaison avec les hôpitaux,

→ *Mettre en place des Actions Collectives de Prévention et de Sensibilisation :*

Le CLIC propose des actions gratuites d'Information, de Prévention et de Sensibilisation sur des thématiques diverses sur l'ensemble de son secteur d'intervention.



Article 1

La présente convention fixe les modalités de partenariat financières entre la commune d'Haveluy et le CLIC Porte du Hainaut – Relais Autonomie.

La contribution financière de la commune permettra d'assurer une bonne coopération et la complémentarité des différentes interventions. Le soutien financier fixé à 0.15 € / habitant, servira à renforcer l'intervention du Département pour les actions spécifiques dont les besoins se feront plus particulièrement ressentir sur le ressort géographique de la commune.

Article 2

Le CLIC s'engage à fournir en fin d'année un rapport d'activité quantitatif et qualitatif de l'évolution des situations traitées.

Article 3

Le CLIC s'engage à diffuser toutes les informations nécessaires relatives aux personnes âgées.

Article 4

Le CLIC s'engage à respecter les missions évoquées en préambule.

Article 5

Le CLIC s'engage dans ses missions à respecter une parfaite neutralité, le choix des prestataires obéissant au principe du libre choix de la personne âgée concernée.

Article 6

La commune d'Haveluy s'engage à faire connaître l'action du CLIC, en rendant public ses publications : affiches, plaquettes, en favorisant éventuellement la publication d'articles sur les activités du CLIC dans le journal municipal ou/et son site internet.

Article 7

La commune d'Haveluy s'engage à soutenir l'organisation par le CLIC de manifestations par la mise à disposition d'une salle quand elles se déroulent sur son territoire.

Article 8

La présente convention est conclue pour une durée d'une année, à compter de sa date de signature. Elle est renouvelée par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties, deux mois avant la date d'échéance

**Fait à Wallers
en double exemplaire**

Le Maire de la Commune

Le :

**Le Président de l'Association
« Au Fil du Temps »
M. Eric DETREZ**

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 059-215902925-20240911-DELIB20240407-DE



Article 1

Le CLIC s'engage à diffuser toutes les informations nécessaires à la connaissance des citoyens.

Article 2

Le CLIC s'engage à respecter les missions propres au territoire.

Article 3

Le CLIC s'engage dans ses missions à respecter une parité hommes/femmes dans ses instances opérant au sein du conseil municipal ou de la commission des finances.

Article 4

La commune d'Alsvey s'engage à faire connaître l'action du CLIC en rendant publics ses publications, affiches, plaquettes, en favorisant éventuellement la publication d'articles sur les activités du CLIC dans le journal municipal ou sur son site internet.

Article 5

La commune d'Alsvey s'engage à soutenir l'organisation des CLIC de manifestations par la mise à disposition d'une salle quand elle se déroule sur son territoire.

Article 6

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de la date de signature. Elle est renouvelée par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties deux mois avant la date d'échéance.

Le

Fait à Wislizen
en double exemplaire

Le Président de l'Association
« Au Fil du Temps »
M. Eric DETTEL

Le Maire de la Commune